



Licenciement pour problème technique informatique

Par **pepete6491**, le **02/03/2012** à **00:37**

Bonjour, rnje travail depuis 1990, secrétaire comptable, responsable paie et achats. rnjamais de problèmern12/2010 : plusieurs lettres AR pour negligences et erreurs professionnelles. rn01/2011 convocation entretien : pas de sanction, adaptation des horaires de travail et installation poste de travail adapté. rn02/2012 : problème technique nformatique indépendant de ma volonté. perte de toutes les données de comptabilité et de la paie de la société. rnles sauvegardes informatiques dont j'ai la charge sont inutilisables. rndonnant lieu à des frais importants pour retrouver les données. rnje n'ai pas vérifié qu'elles étaient fonctionnelles, je n'ai pas signaler à mon employeur qu'il pouvait y avoir un problème. je j'ai pas fais de demande d'achat de matériel informatique de sauvegarde différents, ni demander des conseils ou d'aide à notre informaticien, alors que mon employeur me le propose par courrier en AR le 5/01/2011. rnil envisage un licenciement pour cause réel et sérieuse, manquement au termes de mon contrat de travail. rnest ce justifié ?